

Saliès – conseil municipal du 19 septembre 2024

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT TARN

MUNICIPAL
ARRONDISSEMENT

septembre
CANTON
Albi-Sud

Nombre de conseillers

En exercice 12

Présents 9

Votants 9

Le Conseil Municipal de la commune de SALIES étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 16 septembre 2024, sous la présidence de **Jean-François ROCHEDREUX, le Maire.**

Etaient présents : Jean-François ROCHEDREUX, Jacky MIQUEL, Florence CABROL, Nathalie BRULANT, Bruno GASCON, David FERRÉ, Raymond CHAPPERT et Thierry VAREILLES.

Excusés : Bruno LACHENAUD, Raymond CHAPPERT, Valérie JACQUET et Bernard TOMINET.

Envoyé en préfecture le 26/09/2024

Reçu en préfecture le 26/09/2024

Publié le

ID : 081-218102747-20240919-CM190924_1-DE



Commune SALIES

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL**

du 19 septembre 2024

L'An deux mille vingt-quatre et le dix neuf

ATTRIBUTION D'UN MARCHÉ PUBLIC

REPRISE STRUCTURELLE ET VÉGÉTALISATION DU PRÉAU DE LA COUR D'ÉCOLE DE SALIES

Le Maire de la Commune de Saliès,

Vu le code général des collectivités territoriales;

Vu le Code de la Commande Publique ;

Vu la délibération du conseil municipal du 14 septembre 2020 portant au Maire de certaines attributions du Conseil Municipal ;

CONSIDÉRANT qu'une procédure adaptée a été lancée le 20 juin 2024 pour une remise des offres le 15 juillet 2024 à 12h00, afin de désigner des entreprises pour réaliser des travaux de reprise structurelle et végétalisation du préau de la cour d'école de Saliès. Il s'agit d'un marché non alloti.

CONSIDÉRANT que dans le cadre de cet appel à concurrence qui a fait l'objet d'une publication dans la presse locale (la Dépêche), sur le site de la mairie (<https://salies-tarn.fr>) et sur le profil d'acheteur (<https://www.marches-publics.info/>), 1 entreprise a soumissionné :

Com.ACMD

CONSIDÉRANT que l'offre de cette entreprise est acceptable financièrement et répondant aux exigences initialement prévues ;

CONSIDÉRANT qu'une négociation portant sur le prix a été menée avec cette entreprise;

ENTREPRISES	MONTANT (HT)	MONTANT (TTC)
Com.ACMD Zone du Pré-Grand 81400 CARMAUX	88 954,93	106 745,92

CONSIDÉRANT que l'entreprise pressentie a transmis l'ensemble des pièces exigées à l'appui de sa candidature et est considéré comme ayant les capacités économiques, financières, professionnelles et techniques requises pour l'exécution des prestations ;

Le conseil municipal, à l'unanimité :

DÉCIDE que le marché de travaux de reprise structurelle et de végétalisation du préau de la cour d'école de Saliès :

ENTREPRISES	MONTANT (HT)	MONTANT (TTC)
Com.ACMD Zone du Pré-Grand 81400 CARMAUX	88 954,93	106 745,92

DIT que ce marché s'exécutera suivant les pièces contractuelles énumérées au cahier des clauses administratives particulières.

AUTORISE le Maire à signer le marché avec les entreprises retenues ainsi que tout autre document s'y rapportant

DIT que les crédits sont inscrits au budget de la commune.

Ainsi fait et délibéré à Saliès,
le 19 septembre 2024

Le secrétaire de séance



Jacky MIQUEL



Le Maire



Jean-François ROCHEDREUX

Transmise en Préfecture et mise en ligne le